

Le pôle Insertion en bref

Présentation du Pôle Insertion

Le Pôle Insertion de l'UDAF de la Moselle s'articule autour de trois axes définis par des conventions signées avec le Conseil Départemental de la Moselle.

L'accompagnement individuel d'insertion et les actions collectives d'insertion :

L'objectif du service est la mise en œuvre d'un accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) dont les dossiers sont confiés par le Conseil Départemental. Ce suivi vise à terme le retour à l'emploi durable du public cible.

En fonction de la situation de la personne, cela peut se traduire par :

- Un accompagnement socioprofessionnel qui se caractérise par un objectif d'accès à l'emploi via la mise en œuvre d'étapes de parcours adaptées à la personne ainsi que l'accompagnement à la levée des freins sociaux (accès aux droits, Action Educative Budgétaire, logement, mobilité, santé, garde d'enfants, isolement, projet professionnel, orientation vers une autre mesure ou ouverture de droits à d'autres prestations).
- Un accompagnement social des bénéficiaires du RSA pour une insertion sociale, visant à lever les difficultés sociales qui, temporairement, feraient obstacle à un engagement dans une démarche d'insertion professionnelle en mobilisant autant que besoin les dispositifs d'aide.
- Un accompagnement dans le cadre des actions collectives mises en œuvre par le service.

En 2019, la convention qui lie l'UDAF prévoit que le taux de réalisation des objectifs chiffrés détermine le montant du financement accordé au Pôle Insertion

L'Accompagnement Global Renforcé (AGR) :

L'AGR est proposé à des demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou non, qui présentent à la fois des difficultés sociales et professionnelles qui entravent temporairement l'accès à l'emploi. Ce public adhère à un accompagnement portant sur la double dimension emploi-social avec l'objectif de réduire ou résoudre une ou plusieurs problématiques sociales (logement, santé, budget, accès aux droits, mobilité, parentalité...). Ce suivi est assuré par un binôme composé d'un professionnel de Pôle Emploi et d'un travailleur social de l'UDAF. Il comporte 2 actions :

- La phase 1 : l'orientation (identification, diagnostic et entrée dans la mesure)
- La phase 2 : l'accompagnement global
Cofinancé par le Fonds social Européen et le Conseil départemental, le projet déposé fixe des objectifs de levées des freins sociaux et de retour à l'emploi.

La domiciliation et le suivi de personnes sans domicile stable :

Par arrêté préfectoral, l'UDAF de la Moselle procède à la domiciliation des personnes sans domicile stable, allocataires du RSA, sur la commune de Metz.

Toute personne sollicitant une domiciliation, justifiant d'un lien avéré de rattachement à la ville de METZ doit être bénéficiaire d'un droit RSA ou être demandeur d'une ouverture de droit RSA.

Une fois la domiciliation établie et dans le cadre de la convention signée avec le Conseil départemental, le bénéficiaire s'inscrit dans la dynamique d'accompagnement socio-professionnel visant le retour à l'emploi.

Cet accompagnement peut être précédé par une instruction du droit RSA et d'une orientation du bénéficiaire vers le champ professionnel ou social.

Des services conformes

- **Activité suivi individuel et actions collectives, instruction et orientation des Sans Domicile Stable** : Convention annuelle d'objectif et de moyens relative à la mise en œuvre d'accompagnements individuels d'insertion et d'accompagnement collectifs d'insertion
- **Activité "Accompagnement Global Renforcé" (AGR)** : Convention Fonds Social Européen relative à l'octroi d'une subvention du Fonds Social Européen au titre du programme opérationnel national pour l'emploi et l'inclusion en métropole 2014/2020.
- **Activité domiciliation** : Arrêté du 21 novembre 2018 portant renouvellement de l'agrément de domiciliation des personnes Sans Domicile Stable par l'UDAF.

Ses activités

Accompagnement
individuel d'insertion
vers l'emploi (SI)

Actions collectives
d'insertion (ACI)



Accompagnement
global renforcé
(AGR)

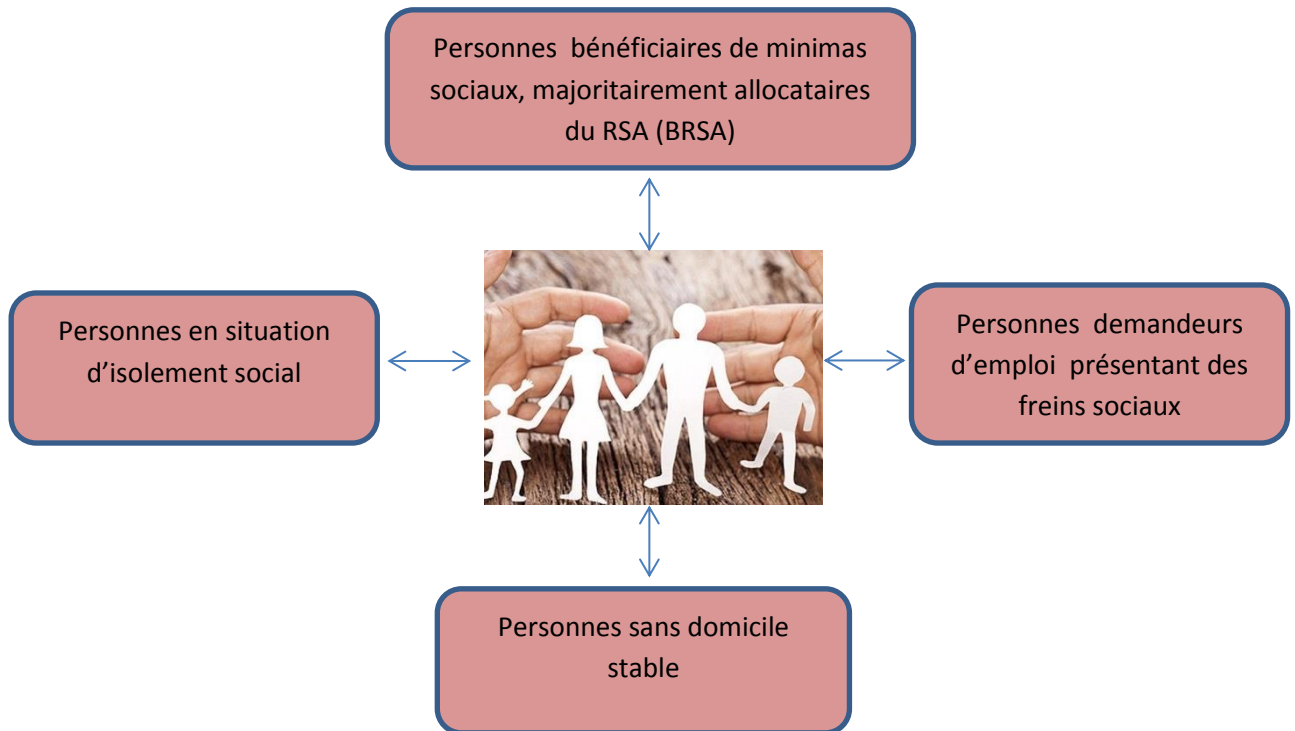
Domiciliation pour
les personnes sans
domicile stable
(SDS)

Ses effectifs

Au 31 décembre 2019, le pôle Insertion compte :

- 45,80 ETP intervenants sociaux (assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs spécialisés)
- 1 ETP agent d'entretien
- 10.85 ETP secrétaires
- 3 ETP Chefs de service
- 1 ETP Directeur

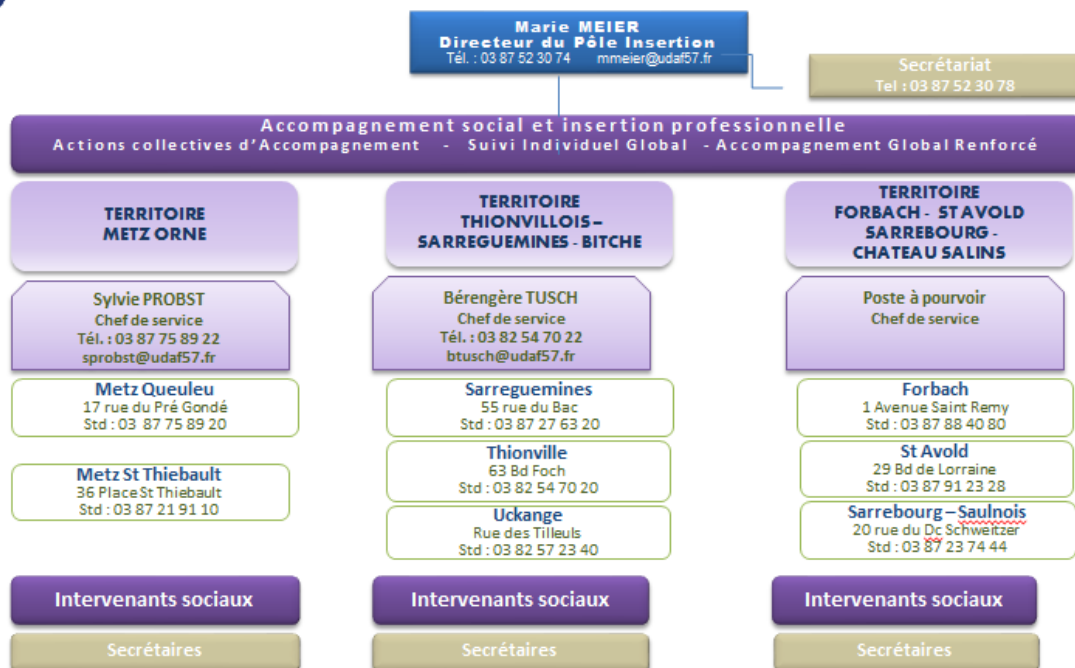
Ses publics



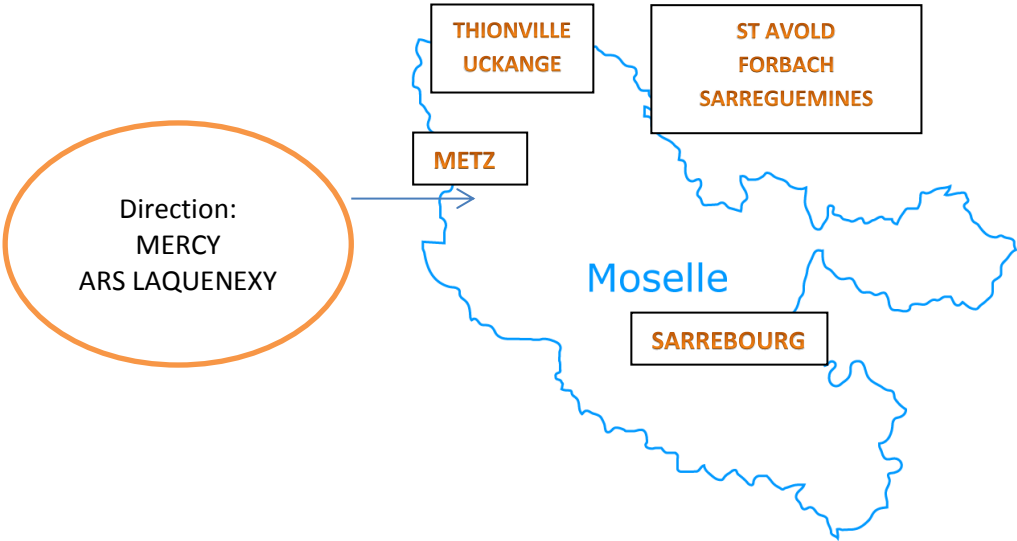
Son organisation



Pôle Insertion



Sa localisation

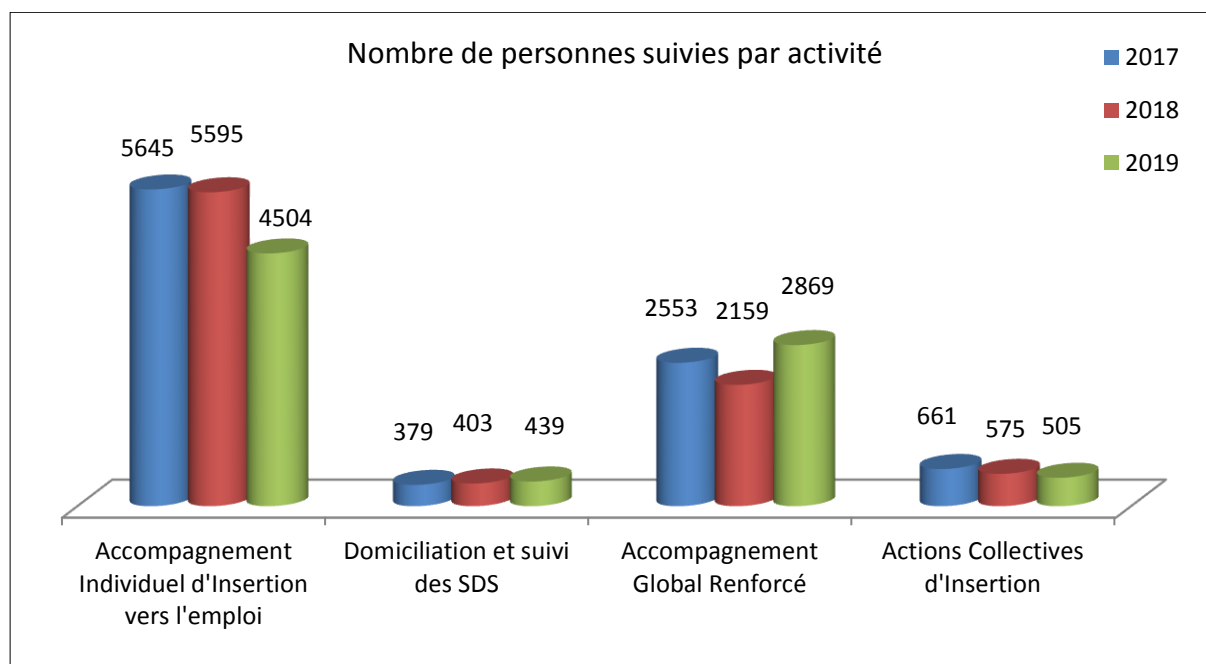


Le pôle Insertion en 2019

Des chiffres clefs

Données quantitatives

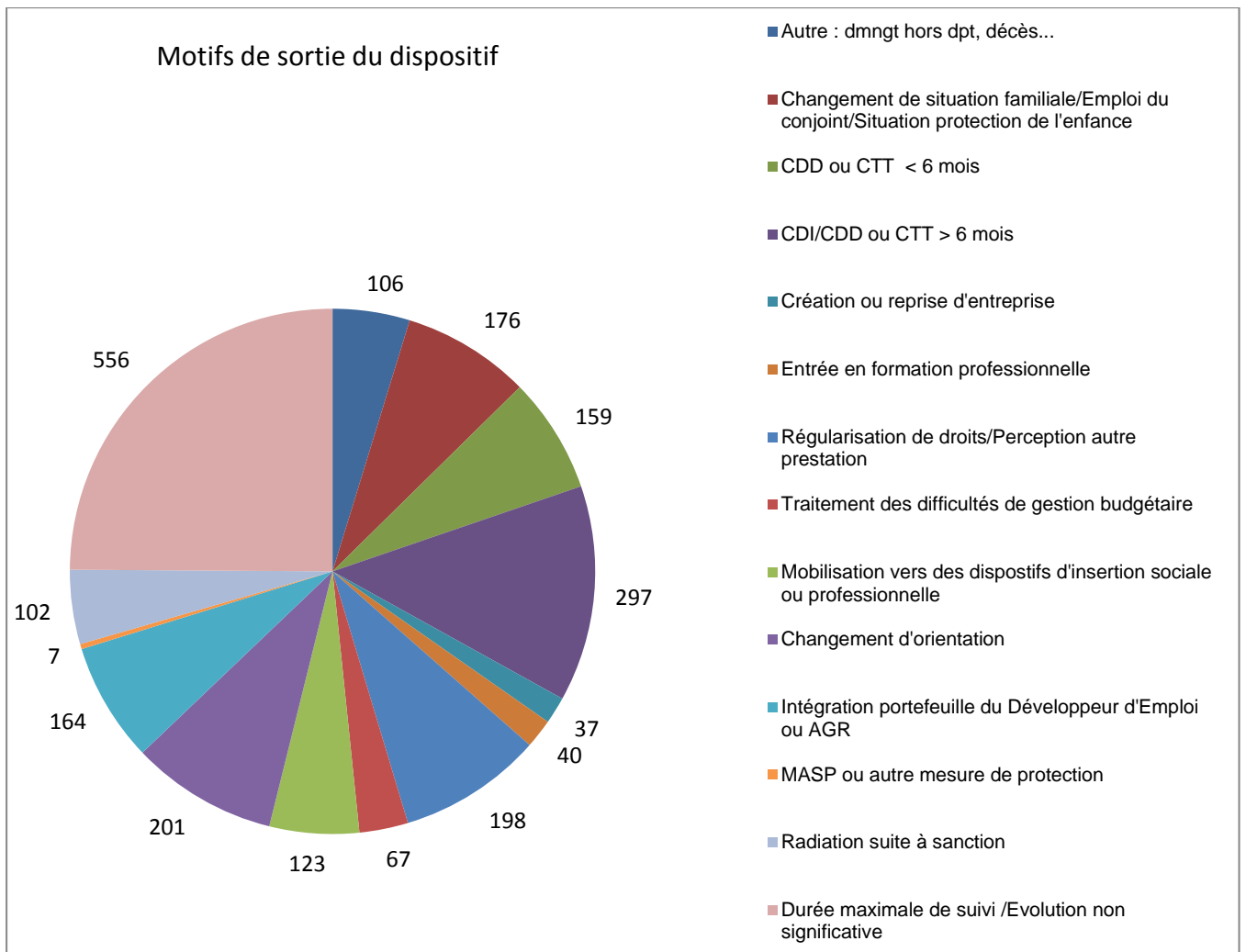
En 2019 le service a accompagné 8317 personnes selon la répartition suivante :



Est constatée une baisse significative notamment des dossiers confiés dans le cadre de l'accompagnement individuel vers l'insertion. Dans le même temps nous pouvons voir qu'il y a eu davantage d'orientation vers la mesure d'AGR en 2019 conformément au plan pauvreté, ce qui explique en partie cette diminution.

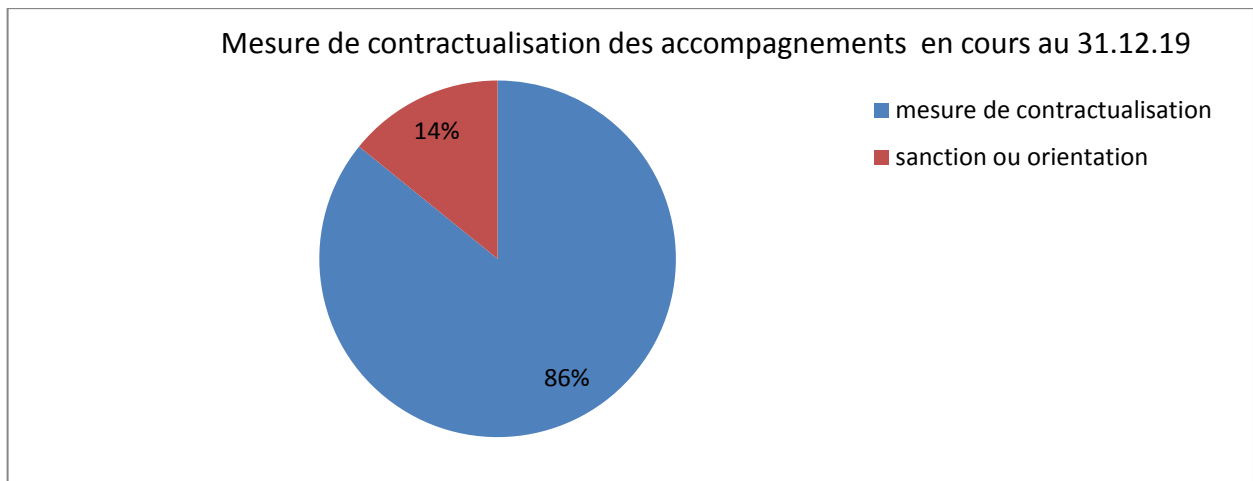
Résultats de performance sociale (statistiques établies sur dossiers sortants des différentes mesures)

- **Accompagnement individuel d'insertion et Actions Collectives d'Insertion**
 - Au cours de l'année 2019, on comptabilise 2233 personnes sorties du dispositif d'Accompagnement Individuel d'Insertion vers l'Emploi sur 4504 personnes suivies au cours de l'année.



Le nombre sorties du dispositif avec une **évolution positive vers l'emploi ou la recherche d'emploi** en raison d'une levée des freins (CDI, CDD \geq 6 mois, CDD \leq 6 mois, entrées en formation, création d'entreprise, orientation en champ professionnel) représente 651 personnes soit 29% du nombre total de sorties.

Le dispositif se base sur le travail d'accompagnement mis en œuvre par les travailleurs sociaux. A ce titre, une **mesure de contractualisation** est mise en œuvre afin de définir avec la personne accompagnées les objectifs à atteindre. Ses objectifs peuvent avoir une visée professionnelle mais également sociale. Ils ont tous comme finalité de lever les freins à l'accès à l'emploi.



La mesure de la contractualisation concerne 1805 personnes sur les 2271 accompagnements en cours au 31 décembre 2019.

- Le pôle Insertion de l'UDAF a mis en œuvre **36 actions collectives d'insertion** : 21 actions à visée d'insertion professionnelle et 15 actions visant l'accompagnement social. Elle accueille les personnes bénéficiaires de minima sociaux (essentiellement le RSA) mais également des personnes en situation d'isolement social.

Elles se déroulent sur tout le département de la Moselle. En 2019, 1036 séances ont été réalisées. Sur les 974 prescriptions qui ont été faites, 505 personnes ont participé de manière effective aux actions soit un taux de participation 52%.

➤ L'accompagnement global renforcé

En 2019, 2869 dossiers ont été traités dont 2293 dossiers validés au titre du Fonds Social Européen.

Dans le cadre de l'Accompagnement Global Renforcé, les personnes accompagnées sont inscrites à Pôle Emploi comme demandeurs d'emploi et présentent des freins sociaux les empêchant de retrouver un emploi. Cette action s'adresse aux personnes qui sont le moins éloignées de l'emploi. L'accompagnement est réalisé en concomitance par un professionnel de Pôle Emploi et un professionnel de l'UDAF ce qui a une incidence positive sur les résultats obtenus.

Il est rappelé que le projet AGR comporte 2 actions :

- Phase 1 :

Orientation : les objectifs portent sur le volume de diagnostics réalisés (1000)

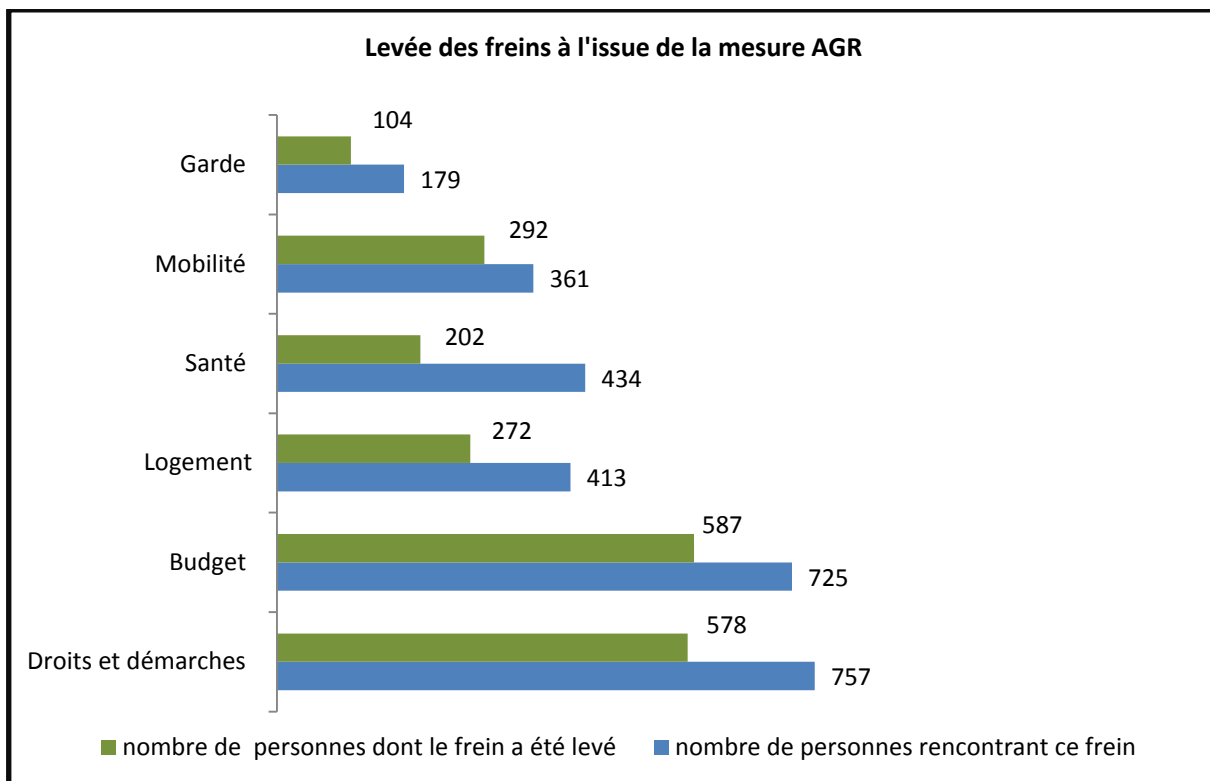
- ✓ 3650 diagnostics ont été réalisés : 539 bénéficiaires du RSA ont bénéficié de 2 entretiens.
- ✓ On compte 1703 entrées en 2019 (47% des prescriptions).

- Phase 2 :

Accompagnement global : les objectifs portent sur la levée des freins avec un minimum de 30 % des sorties avec des levées de freins et 20 % de reprise d'emploi ou formation

- ✓ Sur 1649 bilans qui ont été réalisés, on compte 973 personnes actant une levée totale des freins.

- ✓ 4904 problématiques traitées, une personne pouvant rencontrer plusieurs freins qui sont classés en six groupes : Droits et démarches, Budget, Logement, Santé, Mobilité, Garde.



- ✓ 2035 personnes ont vu au moins un frein à l'emploi levé par le biais de l'accompagnement soit 71%.
- ✓ 9 % de situations de bénéficiaires dont les objectifs de traitement de freins sont considérés comme atteints.
- ✓ 29 % de reprise d'emploi ou de formation sur la totalité des dossiers suivis.

Le suivi de 644 personnes débuté en 2019 se poursuivra en 2020.

- L'accompagnement des Sans Domicile Stable et l'orientation vers un champ professionnel ou social

Au 31 décembre 2019, 203 dossiers sont considérés comme suivi par l'UDAF (déduction faite des bénéficiaires du RSA faisant l'objet d'une sanction). Le taux de réalisation d'orientation par l'UDAF atteint 90,05%.

Les nouveaux développements du service

L'accompagnement global renforcé s'inscrit au cœur de la **stratégie nationale de lutte contre la pauvreté** : Le dispositif se renforce avec la création d'un binôme supplémentaire sur le territoire de SAINT AVOLD et rattaché à l'agence Pôle Emploi du territoire concerné.

Les engagements du service

➤ Le partenariat avec l'AFPA

La découverte des métiers et l'accès à la formation : expérimentation visant la mobilisation des publics aux métiers et à l'entrée à la formation en partenariat avec l'AFPA.

- Organisation de réunions d'informations hebdomadaires sur les métiers recherchés (métiers de la propreté et intervention à domicile, les métiers du bâtiment et de l'industrie) sur les territoires de METZ-ORNE et THIONVILLE à compter de septembre 2019.
- 8 groupes de 8 à 12 personnes ont rencontré des formateurs qui ont présenté les métiers et les possibilités de formation.
- 15 personnes ont accédé à la formation ou au dispositif « Prépa compétences ».

➤ Le rapprochement avec les entreprises d'insertion

Un rapprochement avec les entreprises d'insertion et chantiers d'insertion sur l'ensemble du département.

➤ Le traitement de la problématique mobilité

- Permanences assurées par WIMOOV dans nos locaux de THIONVILLE visant le traitement de la problématique « Mobilité » en appui aux travailleurs sociaux.
- L'utilisation du vélo électrique comme moyens de se rendre au travail (initiative en lien avec les services de Pôle EMPLOI sur SARREGUEMINES pour les mesures AGR)
- Comment faire du vélo un mode de déplacement à part entière pour ses déplacements professionnels.
- Découvrir que la pratique du vélo est économique, écologique, bonne pour le moral et la santé.

Traductions significatives du projet associatif au sein du pôle Insertion

Humanité : pour
l'adhésion et la
confiance des personnes
accompagnées

- Le chien médiateur, vecteur de communication et facilitateur de relations avec des bénéficiaires sans domicile stable (SDS).
« Le chien apaise, canalise les émotions, sa présence aide à surmonter les situations « anxieuses ». Il ne juge pas, apaise la curiosité, développe de l'empathie, favorise la relation d'aide : c'est un médiateur, c'est un catalyseur ; Il permet aux personnes suivies d'être dans de meilleures conditions pour aborder leurs difficultés » 5 SDS sont venus de manière régulière à la rencontre de leur travailleur social de mai à décembre 2019 et de Jade le chien médiateur.

**Contribuer à positionner l'UDAF
comme un partenaire ressource
et responsable**

- Initiation d'un partenariat avec le secours catholique en décembre 2019
Ce partenariat a permis d'utiliser l'outil restauration de l'accueil du jour Jean Rodhain pour coordonner les interventions des 2 partenaires auprès d'un public commun : les SDS de la ville de METZ.